

Plan européen

(Incluant : chasse familiale, aventure, bail de 3 ans, groupe simple et double, en camping.)

Enregistrement à l'arrivée - Lieu (au choix)

Bureau administratif de la réserve
64, route 138
Port-Cartier (Québec)
G5B 0B7

Accueil Lac Walker
Accueil Lac Arthur

Heures importantes

Heure d'ouverture du bureau administratif : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Accueil Lac Arthur : 8 h à 19 h.

Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : à compter de 8 h 30, selon l'ordre d'arrivée.

Déroulement du séjour

Accès à l'hébergement	À compter de 15 h, suite à l'enregistrement.
Début de la chasse	À compter de 15 h, la journée d'arrivée, suite à l'enregistrement.
Fin de la chasse	12 h (midi), la dernière journée de chasse.
Sortie de l'hébergement	12 h (midi), la dernière journée de chasse.

Localisation des équipements

Chambre froide : située à l'accueil du secteur d'hébergement Lac Walker (entreposage en quartiers (4) avec ou sans peau et les pattes doivent être coupées.).

Traineaux, treuils, potence, palan à chaîne et jambier : disponibles en quantité limitée au secteur d'hébergement.

Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang : communiquer avec un des accueils ou le bureau administratif.

Embarcations Sépaq : disponibles au plan d'eau de votre secteur de chasse. Canots disponibles à l'accueil sur demande.

Enregistrement du gibier

Station d'enregistrement : dépanneur Couche-Tard

56, boul. du Portage-des-Mousses

Port-Cartier

418 766-8989

Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?

Pendant votre séjour de chasse, il est permis de chasser le petit gibier, l'ours noir et de pratiquer le colletage du lièvre. De plus, la pêche à la truite sera permise sur différents plans d'eau de votre zone (à vérifier lors de votre enregistrement).

Y a-t-il des aires de services (carburant, nourriture) près de la réserve ?

Lac Walker : essence.

Lac Arthur : essence.

Port-Cartier : essence, restaurants, motels, CLSC.

Baie-Comeau : essence, restaurants, motels et hôtels, CLSC et hôpital.

Permis d'original femelle adulte

Les chasseurs, selon leur choix, pourront prélever un mâle, une femelle ou un veau.